



**Assemblée générale  
Conseil de sécurité**

Distr.  
GÉNÉRALE

A/51/730  
S/1996/1043  
13 décembre 1996  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  
Cinquante et unième session  
Point 10 de l'ordre du jour  
RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL  
SUR L'ACTIVITÉ DE L'ORGANISATION

CONSEIL DE SÉCURITÉ  
Cinquante et unième année

Lettres identiques datées du 10 décembre 1996, adressées au Président  
de l'Assemblée générale et au Président du Conseil de sécurité par le  
Secrétaire général

J'ai l'honneur de me référer à la Consultation de haut niveau intitulée "Consolidation de la paix après les conflits en Afrique de l'Ouest : initiatives sur le plan politique et en matière de développement", qui s'est tenue sous mes auspices le 21 octobre 1996, à New York, avec la participation de représentants des 16 pays membres de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, de 21 pays donateurs et de 5 institutions multilatérales. Cette réunion, coprésidée par l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques du Secrétariat de l'ONU, a examiné des stratégies visant à élaborer et à financer, dans le contexte spécifique de l'Afrique de l'Ouest, des programmes de consolidation de la paix et de promotion du développement après les conflits.

Dans une atmosphère propice à la réflexion et empreinte d'une volonté de consensus, les sujets à l'étude ont pu être examinés de façon approfondie et pragmatique. La présente lettre a pour objet d'appeler l'attention des membres de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, avant la publication du compte rendu détaillé qu'établit le PNUD, sur certaines constatations, idées et propositions examinées par les participants. Elle doit être lue compte tenu de la déclaration du Président du Conseil de sécurité en date du 22 février 1995 (S/PRST/1995/9), dans laquelle le Conseil a instamment demandé aux États "de soutenir l'action du système des Nations Unies en matière de diplomatie préventive et de consolidation de la paix après les conflits et, dans ce contexte, d'apporter l'assistance nécessaire en vue du développement économique et social des pays, en particulier de ceux qui ont à se remettre de conflits ou qui en souffrent actuellement".

La première constatation a été qu'en Afrique de l'Ouest, des efforts de consolidation de la paix s'imposent à toutes les étapes des conflits et non pas uniquement lorsque ceux-ci sont terminés. Les participants se sont référés constamment à des situations "mi-guerre mi-paix" – comme les a appelées l'un

d'eux – situations caractérisées par une forte insécurité et une grande instabilité, mais non par une guerre véritable. On a fait valoir, tout au long de la réunion, que les bases sur lesquelles reposerait la paix devaient être posées avant que le conflit ne prenne fin et que le développement devait être l'une de ces bases.

La seconde constatation a été que les pays de l'Afrique de l'Ouest qui sont touchés par la guerre ou une crise grave ont besoin non seulement de secours humanitaires, mais aussi d'une assistance qui porte en priorité sur les dimensions du développement relatives à la sécurité et aux questions politiques. Cette assistance doit comprendre des programmes de désarmement, de démobilisation et de réinsertion des combattants, de déminage, de consolidation de la société civile, de renforcement de la confiance, d'amélioration de la sécurité, de réconciliation, de renforcement des institutions publiques, etc. Dans certains cas, en particulier après une opération de maintien de la paix, les activités de consolidation de la paix menées par divers organismes des Nations Unies devraient être coordonnées pendant un certain temps par un Représentant spécial du Secrétaire général, qui aurait pour mandat de les axer sur le rétablissement et la consolidation de la paix et de la sécurité.

Parmi les facteurs qui font obstacle à ce type d'assistance, on a cité la définition actuelle de l'aide publique au développement, qui exclut les programmes visant principalement à rétablir des conditions de sécurité. Un autre obstacle tient à ce que les pays donateurs ne veulent pas financer le développement de pays où règne une forte insécurité. Ainsi, dans le cas du Mali et de la Sierra Leone, par exemple, les donateurs se sont engagés à fournir des ressources considérables au titre du développement, mais ont subordonné le versement de cette aide à la signature d'accords de paix formels, ce qui a inutilement retardé l'apport de l'assistance qui aurait pu contribuer à rétablir plus rapidement la sécurité et la stabilité.

Deux moyens ont été proposés pour surmonter ces obstacles : a) inclure dans la définition de l'aide au développement des programmes visant principalement à rétablir des conditions de sécurité et b) créer un fonds de paix, à l'aide duquel financer des programmes destinés à rétablir la sécurité nécessaire au développement et à l'apport de secours humanitaires. J'ai demandé aux Coprésidents de réfléchir aux caractéristiques et aux modalités de fonctionnement que pourrait avoir un tel mécanisme de financement et de me faire rapport à ce sujet.

Une troisième constatation est que la prolifération des armes de petit calibre compromet la sécurité et le développement non seulement dans les différents pays, mais aussi dans l'Afrique de l'Ouest tout entière. Les deux missions que j'ai envoyées au Mali et dans les pays du Sahel et du Sahara, respectivement en 1994 et en 1995, sous la direction de l'ancien Secrétaire général de l'Organisation de l'unité africaine, William Eteki-Mboumoua, ont souligné l'importance du micro-désarmement comme instrument de consolidation de la paix, ainsi que les effets déstabilisants des flux transfrontières d'armes de petit calibre. Les pays donateurs devraient donc s'attacher non seulement à inclure des projets de désarmement dans leurs programmes d'assistance au développement, mais aussi à chercher à mettre fin à l'exportation incontrôlée d'armes vers les régions qui ne les fabriquent pas.

En quatrième lieu, les participants ont constaté que les efforts de paix et de désarmement sont les plus efficaces lorsqu'un gouvernement fait preuve de la volonté politique de s'attaquer aux causes profondes du conflit, lorsque les pays voisins offrent une médiation impartiale et lorsque les pays donateurs et les Nations Unies fournissent l'aide nécessaire. Cette constatation était fondée sur une discussion approfondie de l'histoire récente du Mali, dirigée et enrichie par deux ministres maliens qui ont décrit la volonté de leur gouvernement de faire participer tous les secteurs de la population au processus de paix, de reconnaître les besoins spécifiques de développement du nord du pays, d'assurer la réinsertion des ex-combattants dans la société, d'aider à réinstaller les réfugiés et de garantir des conditions de sécurité propices au désarmement.

Sans parler même du Mali, il est de plus en plus manifeste – ce dont il convient de se réjouir – que les forces de paix l'emportent sur les forces de guerre en Afrique de l'Ouest. En Sierra Leone, au Libéria et dans d'autres pays encore, les Africains montrent qu'ils sont fermement attachés à la paix, à la réconciliation et au développement et qu'ils méritent le plein appui de la communauté internationale et des organismes des Nations Unies. À cet égard, certains des participants ont fait observer qu'il était difficile de déterminer clairement quelles étaient les responsabilités respectives du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale en matière de consolidation de la paix après les conflits, et de savoir si les activités dans ce domaine devaient être financées à l'aide de quotes-parts ou de contributions volontaires. Il a été suggéré que le Conseil et l'Assemblée étudient comment préciser la responsabilité de chacun de façon que le système des Nations Unies puisse offrir plus rapidement et plus efficacement le type d'assistance particulière dont ont besoin les pays menacés par des conflits armés ou sortant de ceux-ci.

Persuadé que cette consultation de haut niveau sur la consolidation de la paix après les conflits en Afrique de l'Ouest a été fort utile, j'envisage de consacrer des réunions analogues à d'autres régions qui, vu leur forme de développement et leurs conditions de sécurité, pourraient bénéficier de ce type d'attention de la part de la communauté internationale.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter ces informations à l'attention des membres de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité.

(Signé) Boutros BOUTROS-GHALI

-----